



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	39	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent- Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	19	Christine Berthé - Pascal Devars (de la délibération 2024-85 à 2024-97) Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2024/91 : (Code Nomenclature /753)**DATE : 13 JUIN 2024****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Attribution de subventions au titre de l'OPAH-RR**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer favorablement sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux dans le cadre de l'OPAH 2023.

Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier.

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montant HT retenus pour le calcul des aides	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
Allemans	Travaux énergie	12 608.09€	11 576.38€	9 025€		289.41€ ASE : 100€
Paussac et St Vivien	Travaux énergie	15 695.24€	14 877€	5 207€		371.93€
Ribérac	Travaux énergie	29 156.47€	26 625€	12 319€		665.63€ Ase : 100€

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 47

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 27-06-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 13 juin 2024
Yves Mahaud**

Signé électroniquement le 19/06/2024 à 08:22
par Didier BAZINET

